

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	aucun

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

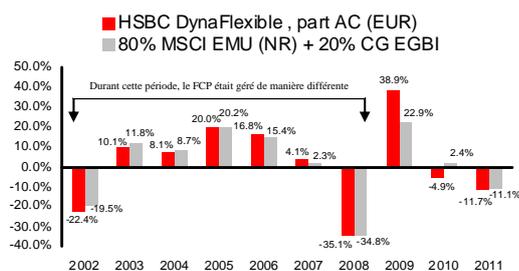
Frais courants	1,87 %
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	aucune
---------------------------	--------

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2011 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Les parts AC(EUR) ont été créées le 7 octobre 1994.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en euro.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- ▶ Fiscalité : Les parts AC(EUR) sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA), et en tant qu'unité de compte globale (contrat DSK).
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
 - HSBC DynaFlexible, part AD (EUR) (code ISIN : FR0007480363)
 - HSBC DynaFlexible, part I (EUR) (code ISIN : FR0010651323)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06 avril 2012.

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC DynaFlexible

Part AD (EUR) : Code ISIN FR0007480363

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « diversifié », a pour objectif de surperformer un indice de référence composé de 80% d'actions de la zone Euro (*MSCI EMU*) et de 20% de taux de la zone Euro (*CG EGBI*) sur un horizon de 5 ans minimum.
- ▶ L'indicateur composite de référence *80% MSCI EMU (NR) + 20% CG EGBI* est composé de :
 - l'indice *MSCI EMU* qui regroupe plus de 300 actions représentant les plus grosses capitalisations boursières des pays de la zone Euro. Il est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par *Morgan Stanley Capital Index*.
 - l'indice *CG EGBI* qui regroupe environ 250 titres émis par les Etats de la zone Euro (données au 30 juin 2004). Toutes les émissions à taux fixe, de maturité supérieure à un an et ayant un encours supérieur à 1 milliard d'euro sont incluses. Il est calculé en euro et coupons réinvestis par *CitiGroup*.
- ▶ L'équipe de gestion adopte, sur une base discrétionnaire, une philosophie de gestion active avec pour principale source de performance :
 - l'allocation flexible et dynamique des classes d'actifs : le choix de l'exposition aux marchés d'actions, obligataires et monétaires, repose sur une évaluation fondamentale du prix de ces classes d'actifs et de leur combinaison. L'équipe de gestion adapte également l'allocation aux opportunités de marchés.D'autres sources de performance sont prises en compte :
 - la sélection des valeurs : prises de positions essentiellement fondées sur l'analyse des

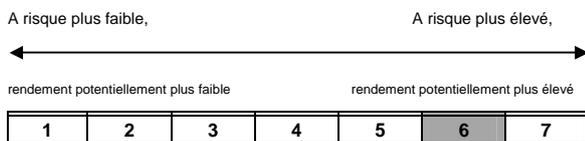
fondamentaux et la valorisation des titres. Les titres sélectionnés présentent en effet une valorisation relative attractive.

- la diversification du portefeuille : allocation géographique, gestion de la courbe des taux, exposition devises.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ L'exposition du FCP aux marchés actions et taux peut varier sur chacun des marchés dans la limite de 130% de l'actif net.
- ▶ Les actions sélectionnées sont principalement des actions de grandes capitalisations de la zone Euro.
- ▶ Les produits de taux sélectionnés sont principalement des titres émis ou garantis par des états membres de la zone Euro.
- ▶ Les émetteurs sont de notation « Investment grade » : émetteurs notés au moins BBB- par Standard & Poor's ou équivalent au moment de l'acquisition.
- ▶ Le FCP peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage sur les risques de taux, de change, d'actions et d'indices.
- ▶ Les revenus des parts AD(EUR) sont distribués.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone Euro.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ **Risque de crédit** : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- ▶ **Risque associé aux produits dérivés** : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	aucun

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

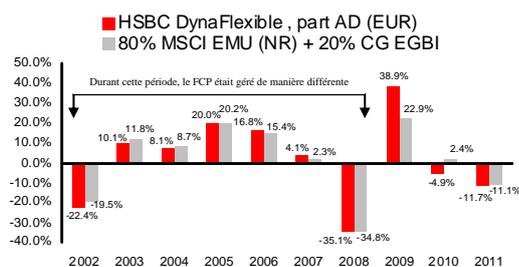
Frais courants	1,87 %
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	aucune
---------------------------	--------

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2011 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Les parts AD(EUR) ont été créées le 7 octobre 1994.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en euro.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- ▶ Fiscalité : Les parts AC(EUR) sont des parts de capitalisation. Les parts AD(EUR) sont des parts de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA), et en tant qu'unité de compte globale (contrat DSK).
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
 - HSBC DynaFlexible, part AC (EUR) (code ISIN : FR0010651307)
 - HSBC DynaFlexible, part I (EUR) (code ISIN : FR0010651323)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06 avril 2012.